

République française  
 DEPARTEMENT  
 DES HAUTES-ALPES  
 -----  
 COMMUNE DE CHORGES  
 05230

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des membres du conseil municipal :	
Légal	23
En exercice	23
Présents	16
Représentés	5
Votants	21
- Abstentions	0
Nombre de Suffrages exprimés :	
- Pour	20
- Contre	1

SEANCE DU 2 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars 2023 A 19h00  
 Le Conseil Municipal de la Commune de CHORGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

Secrétaire de séance : Maxence EINAUDI

La séance s'est tenue en présence du public, et de la presse

OBJET :

DCM2023-027 TARIFS DES  
 REPAS AUX FAMILLES ET  
 AU PERSONNEL

NOMENCLATURE :

- 7. Finances locales
- 7.4 Interventions économiques

Etaient présents : Christian DURAND, Maire, Jérôme ARNAUD, Béatrice ZAPATERIA, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoint au Maire, Robert FILIPPI, Simone ESPINASSE, Serge COMBE, Marie-Cécile LAINE, Marie-Line GIRARD, Bénédicte DUBOYS, Yann BOISLEVE, Sophie ROMMENSE, Mireille GOURLAIN.

Etaient excusés : Sophie VERNISSAC, Aurély BONNARDEL

Ont donné pouvoir : Michèle DAVID à Simone ESPINASSE, Stéphanie PEIX à Serge COMBE, Claude GRAS à Jérôme ARNAUD, Jérôme ESCALLIER à Christian DURAND, Aurélien CROS à Maxence EINAUDI

Considérant que les tarifs de vente de repas aux familles n'ont pas évolué depuis 2022.

Considérant les hausses de matières premières impactant le cout de revient de la production des repas

Considérant la volonté de la municipalité participer à la prise en charge partielle du coût du repas en les facturant selon le quotient familial.

Monsieur le Maire propose une évolution de l'ensemble des tarifs de vente des repas aux familles.

Le tableau ci-dessous détaille ces évolutions

Acte Administratif certifié exécutoire compte tenu :

De la réception en préfecture le

Et de la publication le

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2023

Application en ligne : F.kopite.com

TRANCHES	Montant du Quotient Familial (en €)	Tarifs actuels	Proposition	Pour le 3eme enfant 50%	Pour le 4eme enfant 75%
Tranche A	Inférieur à 500	3,50 €	3,70 €	1,85 €	0,93 €
Tranche B	De 501 à 650	3,85 €	4,10 €	2,05 €	1,03 €
Tranche C	De 651 à 800	4,30 €	4,55 €	2,28 €	1,14 €
Tranche D	De 801 à 950	4,85 €	5,15 €	2,58 €	1,29 €
Tranche E	De 951 à 1 100	5,00 €	5,30 €	2,65 €	1,33 €
Tranche F	Supérieur à 1 100	5,20 €	5,50 €	2,75 €	1,38 €
Hors commune (sauf Prunieres convention RPI)		6,15 €	6,50 €		
Personnel communal		4,00 €	5,15 €		

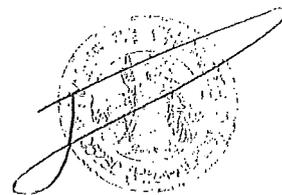
Précision : la réduction s'applique pour les enfants inscrits et fréquentant le restaurant scolaire de Chorges

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De valider la proposition des nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, une voix contre (Sophie ROMMENS)  
le conseil municipal adopte la délibération

Le Maire,  
Christian DURAND



Acte Administratif certifié exécutoire compte tenu :  
De la réception en préfecture le

